

Le Conseil Municipal de la Commune de LE THOLY s'est réuni le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2023
 - Compte rendu des délégations au Maire
- 1/ *démission d'un adjoint au conseil municipal*
 - 2/ *SDEV – génie civil du réseau téléphonique – extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle Chemin Célestin Méline*
 - 3/ *SDEV – extension des réseaux pour alimenter une parcelle Chemin Célestin Méline*
 - 4/ *Choix de l'entreprise – lot 5 espaces verts – aménagement du centre bourg tranche 3*
 - 5/ *DM1 budget communal*
 - 6/ *admission en non -valeurs*
 - 7/ *modification du PLU : Passage de zonage en A de la parcelle B174 actuellement classée en zone NF*
 - 8/ *modification du PLU : suppression de l'emplacement réservé n° 2*
 - 9/ *stagiairisation adjoint technique territorial 33 heures au 1^{er} septembre 2023*
 - 10/ *motion ADEMAT*

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire désigne Monsieur Patrick LECOMTE pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Etaient présent(e)s : Anicet JACQUEMIN, Hubert DIEUDONNE, Claude GOETZINGER, Éric PECHE, Sébastien FREMIOT, Nathalie BERTRAND, Patrick LECOMTE, Renaud LALEVEE, Jean-Pierre MANSUY, Danielle DURAND, Jocelyne CLAUDON, Daniel MARIN. Stéphane GRIVEL Jacques GRIVEL Nadège DANIEL, Céline DUVAL,

Absent(e)s : Nathalie GRIVEL (procuration à Jacky GRIVEL), Alexis BACHELARD, David CROQUET

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2023

Monsieur le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour 4 délibérations

- 11/ *DETR 2023 – rénovation énergétique école du centre*
- 12/ *subvention conseil départemental – rénovation énergétique école du centre*
- 13/ *installation chaufferie bois école primevères*
- 14/ *subvention conseil départemental – chaufferie bois école primevères*

OBJET : *Démission d'une adjointe au conseil municipal*

N° : *1/790*

Monsieur le Maire indique aux élus avoir été informé par la Préfecture de l'envoi d'un courrier en date du 29 juin 2023, de Madame Claude GOETZINGER l'informant de sa décision de démissionner de ses fonctions de 5^{ème} adjointe au maire de la commune, tout en conservant son mandat de conseillère municipale.

La Préfecture a accepté cette démission qui a pris effet le 07 juillet 2023

AJOURNEE

OBJET : SDEV – extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle sise chemin Célestin Méline

Génie civil du réseau téléphonique

N° 2/790

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux d'extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle sise chemin Célestin Méline

Monsieur le Maire précise que dans le cas d'un projet de génie civil du réseau téléphonique. Orange réalise le câblage et le SDEV réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du SDEV en date du 19 juin 2018, le SDEV finance la surlargeur de fouille (réalisation de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet est estimé à 3 989.60 € HT et que la participation financière de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élèverait à 1660 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant prévisionnel de 3989.60 € HT
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage
- **S'ENGAGE** à verser au SDEV dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant le coût HT de fourniture et pose du matériel réellement installé dans le cadre du projet
-

OBJET : SDEV - extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle sise chemin Célestin Méline

N° : 3/790

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle sise chemin Célestin Méline

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération est estimé à 13 492.80 € HT

La participation de la commune s'élèvera à 59.00 % du montant HT du projet, conformément à la décision du Comité du SDEV en date du 19 juin 2018

Selon l'estimation du projet ci-dessus, la participation financière de la commune s'élèverait à 7 960.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant prévisionnel de 13 492.80 € HT
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage
- **S'ENGAGE** à verser au SDEV dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant 59.00 % du montant réel HT du projet

OBJET : Délibération portant choix des entreprises
Aménagement du Centre Bourg et de la traversée – Tranche 3 – LOT 5 mobilier espaces verts
N° : 4/790

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offre s'est réunie pour analyser les offres reçues pour le LOT 5 dans le cadre du marché :

Aménagement du Centre Bourg et de la traversée – Tranche 3

Lot 5 mobilier - espaces verts : Deux entreprises ont répondu : Tisserant et ID Verde

Etant donné que l'entreprise Tisserant n'a pas voulu se déplacer pour la réunion de négociation du 12 juillet à 10h et qu'un tarif à la baisse ne leur est pas possible ;

Après analyse de la valeur technique et du prix de l'offre, la commission a décidé de retenir l'entreprise ID Verde pour un montant de HT 67 650.60 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer le marché du

- **Lot 5 avec l'entreprise ID VERDE pour un montant HT de 67 650.60 €**

OBJET : BUDGET COMMUNAL - Délibération modificative n° 1

N° : 5/790

Monsieur le Maire informe, qu'il convient de passer une délibération modificative :

Manque de crédit au 6541 (créances admises en non-valeur)

6541	+ 2 000
60623	- 2 000

Manque de crédit à l'opération 165 bâtiment de stockage- article 2313

2313	+ 614.53
2111	- 614.53

Absence de crédit au 742 dotation élus

742	+ 293
70841	- 293

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget communal comme exposée ci-dessus

OBJET : BUDGET COMMUNAL - Admission en non valeurs

N° : 6/790

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par le comptable public

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'admission en non-valeur concerne des créances dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur. Cependant, la dette à l'égard de la collectivité n'est pas éteinte et son admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

*- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes, listées en annexe ci-jointe, pour un montant total de 2 024.44 € ;*

*- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 – compte 6541*



OBJET : Modification du PLU pour parcelle B 174

N° : 7/790

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1

*Un agriculteur de notre commune souhaite finaliser son projet d'installation agricole
Pour ce faire un changement de zone serait à valider*

La parcelle B 174 étant actuellement classée en zone NF, un passage en zone A serait nécessaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la modification du PLU de LE THOLY passant le zonage de la parcelle B 174 en zone NF en zone A
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de transmettre cette demande à la CCGHV pour acter cette modification demandée par le conseil municipal



OBJET : Modification du PLU pour parcelle 262 et 282

N° : 8/790

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1

Dans le cadre de leur projet de stockage horizontal semi-enterré d'eau potable, la société Bongrain Gérard nous demande de supprimer l'emplacement réservé n°2 présent actuellement dans le PLU de la commune de LE THOLY

Cet emplacement concerne une surface de 0.18 ha sur les parcelles cadastrales n° 262 et 282, propriété de la fromagerie

Notre service instructeur nous a informé de la non faisabilité de ce projet en l'état, aussi devons-nous surseoir à ce vote.

AJOURNEE

OBJET : stagiairisation d'un adjoint technique territorial – 33 heures à compter du 1er septembre 2023

N° : 9/790

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ à la retraite d'une de nos atsems remplacée par un de nos agents ayant obtenu son CAP petite enfance, il convient de pourvoir au remplacement de cette dernière en charge du périscolaire et de l'entretien des locaux communaux et plus particulièrement de la salle polyvalente

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à 33/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2023, pour assurer le périscolaire et le ménage des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à 33/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2023

OBJET : Adoption motion de soutien à l'ADEMAT H

N° : 10/790

Motion de soutien à l'ADEMAT H

Association de défense de la maternité et de l'hôpital de Remiremont.

Le Conseil municipal réuni en séance ordinaire le 27 juillet 2023 apporte son soutien à l'action de l'Ademat H, en particulier pour la défense du service public hospitalier dans le secteur des Hautes Vosges en particulier, ainsi que pour l'accès aux soins en général sur son territoire.

Soutien également à l'action spécifique pour la réouverture du CMPP de Bruyères, fermé à titre provisoire. Le public jeune de tout un secteur géographique n'a plus accès à un suivi psychologique à proximité si nécessaire.

Le conseil municipal de la commune de LE THOLY, à l'unanimité :

- Apporte son soutien à l'action de l'ADEMAT H
Association de défense de la maternité et de l'hôpital de Remiremont



OBJET: DETR 2023 – Travaux école primaire

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

N° : 11/790

Monsieur le Maire informe les élus des dépenses prévisionnelles pour le projet : Ecole primaire du centre

• Travaux de rénovation énergétique	409 300.00 €
• Travaux de mise en accessibilité	132 000.00 €
• Coûts (énergie + accessibilité)	57 100.00 €
• Honoraires architecte	53 856.00 €
• Autres frais (CT, SPS, amiante)	20 000.00 €

Montant total prévisionnel des travaux HT : 672 256.00 €
Soit en TTC : 806 707.20 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2023

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	39.97 %	260 789
Etat DSIL - accessibilité		58 195
Etat DSIL - rénovation		- 23222.10
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges (plafond 130000 €)		26 000
Climaxion (prévisionnel)		55 000
Certificat énergie (prévisionnel)		10 000
Sous-Total financement public (80 % maximum)		386 761.90
Sous-total collectivité		419 945.30
TOTAL FINANCEMENT OPERATION		806 707.20

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges



OBJET: *Travaux école primaire*

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental

N° : 12/790

Monsieur le Maire informe les élus des dépenses prévisionnelles pour le projet : Ecole primaire du centre

• Travaux de rénovation énergétique	409 300.00 €
• Travaux de mise en accessibilité	132 000.00 €
• Coûts (énergie + accessibilité)	57 100.00 €
• Honoraires architecte	53 856.00 €
• Autres frais (CT, SPS, amiante)	20 000.00 €

Montant total prévisionnel des travaux HT : 672 256.00 €
Soit en TTC : 806 707.20 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du conseil départemental des Vosges

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	39.97 %	260 789
Etat DSIL - accessibilité		58 195
Etat DSIL - rénovation		- 23222.10
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges (plafond 130000 €)		26 000
Climaxion (prévisionnel)		55 000
Certificat énergie (prévisionnel)		10 000
Sous-Total financement public (80 % maximum)		386 761.90
Sous-total collectivité		419 945.30
TOTAL FINANCEMENT OPERATION		806 707.20

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du conseil départemental des Vosges

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DSIL	40 %	38 541.20
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges (plafond 130000 €)		19 270.60
Climaxion (prévisionnel) 45 % sur installation		16 776
Certificat énergie (prévisionnel)		
Sous-Total financement public (80 % maximum)		74 587.80
Sous-total collectivité		41 035.80
TOTAL FINANCEMENT OPERATION		115 623.60

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du conseil départemental des Vosges



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Anicet JACQUEMIN
Hubert DIEUDONNE
Jacky GRIVEL
Céline DUVAL

- Commission culture/tourisme et associations : préparation de l'expo et du planning de perm pour la semaine. Théâtre en plein air semaine du 07/08 : besoin en bénévoles pour mettre en place et l'après spectacle ... Tous les membres du conseil sont conviés aux représentations (un conte, deux pièces genre comique ou dérision) et peuvent en parler autour d'eux !
- CCAS: menu validé par la commission. Repas le 01/10. Les invitations vont partir prochainement. Repas ou colis et bon d'achat de 35 euros dans les commerces du village.

0
Alexis BACHELARD
Daniel MARIN

La réunion se termine à 22h15